

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corrèze

COMMUNE de MARCILLAC LA CROISILLE

L'an **deux mil dix neuf, le dix huit septembre**, à **20h00**, le Conseil Municipal de la commune de **MARCILLAC LA CROISILLE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jean Louis BACHELLERIE**.

Étaient présents : M. Jean Louis BACHELLERIE, Mme Agnès AUDEGUIL, M. Pascal VEYSSIERE, M. Guy NARD, M. Frédéric RATELADE, M. Hervé SAIGNE, Mme Joëlle CHAULET, M. Jean Luc MAZENOUX, Mme Marie-Agnès ACKER, M. Nicolas FAUGERAS, Mme Muriel THIERARD, Mme Danielle TABASTE, Mme Sandrine LECOCC.

Étaient absents excusés : -

Étaient absents non excusés : -

Procurations : -

Secrétaire : Mme Danielle TABASTE.

Précédent Conseil Municipal adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter des sujets à l'ordre du jour. Vote à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2019-066 : Vente d'un terrain sectionnal

Monsieur le Maire rappelle la délibération prise lors du dernier Conseil Municipal concernant la vente d'un terrain sectionnal cadastré B 490 -491, pour la somme de 10 000€.

Ces parcelles appartenant à la section de Gagnebet, du Barry, du Veysset et du Bourg- Bas, il est nécessaire de provoquer un vote pour décider de la vente.

Monsieur le Maire propose le Samedi 28 septembre 2019 de 10 heures à 12heures.

Les électeurs concernés seront convoqués par courrier.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité:

- décident de convoquer les électeurs pour le vote le Samedi 28 septembre 2019 de 10h00 à 12h00

13 VOTANTS

13 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2019-067 : Voirie 2020: demande de subvention auprès des services de l'Etat (DETR)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la demande de subvention pour le renforcement de la voie communale numéro 5, n'a pas retenue.

Il propose de reprendre une délibération pour confirmer le souhait de réaliser ces travaux.

Il rappelle que la réfection de la voie communale n° 5 est évaluée à 50 976,00 H.T.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal:

- Sollicite de Monsieur le Sous-Préfet de la Corrèze une subvention de l'état au titre de la D.E.T.R dans le cadre des travaux issus d'une programmation par la collectivité au taux minoré de 35%.
- Fixe le financement nécessaire à la réalisation de ces travaux de la manière suivante :

Coût HT	50 976,00 €
Subvention DETR (35%)	17 841,6 €
Charge commune	33 134,4 €
T.V.A (20%)	10 195,20 €
Total T.T.C	61 171,20

- Autorise, M. le Maire à déposer un dossier de demande de subvention concernant la voie communale n° 5 auprès des services de l'Etat.
- Donne tous pouvoirs et signature à M. le Maire pour mener à bien ce projet.

13 VOTANTS
 13 POUR
 0 CONTRE
 0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2019-068 : Voirie 2020: demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Corrèze

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de demander une subvention auprès du Conseil Départemental de la Corrèze concernant la voirie 2020.

Le projet est estimé à 50 000,00 € H.T subventionné à 40% soit 20 000,00€ H.T

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal:

- Sollicite des services du Conseil Départemental de la Corrèze une subvention au taux de 35%.
- Fixe le financement nécessaire à la réalisation de ces travaux de la manière suivante :

Coût HT	50 000,00 €
Subvention Conseil Départemental (40%)	20 000,00 €
Charge commune	30 000,00 €
T.V.A (20%)	10 000,00 €
Total T.T.C	60 000,00 €

- Autorise, M. le Maire à déposer un dossier de demande de subvention concernant la voirie 2020 auprès des services du Conseil Départemental de la Corrèze.
- Donne tous pouvoirs et signature à M. le Maire pour mener à bien ce projet.

13 VOTANTS
 13 POUR
 0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2019-071 : Reprise de biens abandonnés

Monsieur le Maire rappelle les démarches engagées auprès de Monsieur TEILLET Pierre et Madame TEILLET Adeline épouse PEREZ.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que ces personnes ont attesté leur volonté de céder gratuitement à la commune les parcelles sections AS 19- 24- 43- 61- 62- 212- 267- 268- 270- 274 et AP 4- 46.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte cette donation;
- confie la rédaction de l'acte à Maître Sageaud Vincent, notaire à Lapeau;
- donne tout pouvoir et signature à Monsieur le Maire pour mener à bien ce dossier.

13 VOTANTS
13 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2019-072 : Demande de subvention: Association les Enfants d'Abord

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'association "Les Enfants d'Abord", qui après constitution d'un nouveau bureau, sollicite une subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention de 300€ à l'association.

13 VOTANTS
13 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2019-073 : Demande de subvention Chorale

Monsieur le Maire fait part d'un courrier et d'un devis concernant l'achat de matériel (piano, enceinte, synthétiseur...) pour l'association "La Croisée des Chants", pour la somme de 2 477,00 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité avec une abstention de Madame Chaulet Joëlle :

- décide d'accorder une subvention de 2 477€.

13 VOTANTS
12 POUR
0 CONTRE
1 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2019-074 : Arrêt du projet Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L153-1 et suivants et R153-1 et suivants ;

Vu la délibération du 14 décembre 2015 prescrivant l'élaboration du PLUi ;

Vu la délibération du 27 juin 2016 définissant les modalités de collaboration et de concertation ;

Vu le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de Développement Durable au sein du conseil communautaire du 02 juillet 2018 ;

Vu le débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable ayant eu lieu au sein du Conseil Municipal le 22 juin 2018;

Vu la délibération n°DEL 2019-060 de la Communauté de Communes Ventadour Egletons Monédières portant bilan de la concertation et arrêt du PLUI ;

M. le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération du 15 décembre 2015, la Communauté de Communes de Ventadour Egletons Monédières a prescrit l'élaboration d'un Plan local d'urbanisme Intercommunal.

Les orientations suivantes du Projet d'Aménagement et de Développement durable (PADD) ont été débattues au Conseil Communautaire du 02 juillet 2018 ainsi qu'au Conseil Municipal du 22 juin 2018:

- Appuyer le développement sur l'armature territoriale
- Équiper le territoire, miser sur l'efficacité des réseaux et la complémentarité de l'offre
- Valoriser l'économie locale pour un développement durable
- L'environnement, fondateur d'un projet de territoire durable

L'ensemble des communes ont été associées à la Procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Par délibération en date du 01 juillet 2019, le Conseil Communautaire a tiré bilan de concertation en application du Code de l'Urbanisme et a arrêté le projet du PLUI en application de l'article L153-14 du Code de l'Urbanisme.

Le projet de PLUI arrêté a été notifié, pour avis, aux Personnes Publiques Associées mentionnées aux articles L132-7 et L153-15 et suivants du Code de l'urbanisme.

Ainsi la commune de Marcillac la Croisille a reçu un exemplaire du projet de PLUI le 09 juillet 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- Emet un avis favorable sur le projet de PLUI élaboré par la Communauté de Communes;
- Autorise Monsieur le Maire à transmettre cet avis à la Communauté de Communes de Ventadour Egletons Monédières.

13 VOTANTS
13 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2019-075 : Demande de subvention: matériel de sécurité

Monsieur le Maire informe de la dangerosité de la voirie traversant le Puy Nacet.
Il est proposé la pose d'une glissière de sécurité.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'une subvention peut être octroyée par les services du Département à hauteur de 35%.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- Décide l'achat de ce matériel (glissières mixtes, métal bois) pour un montant de 5 276,95€ H.T
- Décide de demander une subvention auprès des services du Conseil Départemental à hauteur de 35%.
- Fixe le financement nécessaire à l'achat de ces glissières de la manière suivante :

Coût H.T	5 276,95 €
Subvention Conseil Départemental (35%)	1 846,93 €
Charge Commune	3 430,01 €
T.V.A (20%)	1 055,39 €
Total T.T.C	6 332.34 €

13 VOTANTS
13 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

INFORMATION : Questions Diverses

Néant.

INFORMATION : Informations

Néant.

La séance est levée à 21h05.